Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1969)
Heft: 105

Artikel: Logement : pas de place pour les familles! : La suroccupation des appartements, un phénomène de classe caractéristique
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1028307

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Logement: pas de place pour les familles ! La suroccupation des appartements, un phénomène de classe caractéristique

Qui veut, sur le grand sujet des avantages et des limites de notre prospérité, non pas raisonner et astiquer des statistiques, mais laisser parler l'évidence, telle qu'on l'éprouve dans une promenade citadine quand, par exemple, on longe un quartier de maisons ouvrières subventionnées, que l'on construisit avant la guerre, pendant la crise, c'était le confort d'il y a trente ans, qui indignait des bienpensants, ces maisons souvent elles ont bien résisté à l'usure du temps, bien vieilli, mais elles portent pourtant la date de leur construction comme un visage d'une autre époque, donc qui veut ainsi par intuition imagée découvrir notre prospérité et la qualité de son maquillage, il faut qu'il feuillette les brochures sur la condition des salariés en Suisse romande que le Mouvement populaire des familles a éditées à quatorze ans d'intervalle, 1954-1968.
La première s'intitulait « Alerte », c'était un cri; la deuxième, « Aisance et privations », c'est une balance, en apparence du moins.
La première révélait, à l'aide de chiffres et de photographies au papier un peu jauni et de dessins naïfs, des faits éloquents : le 80 % des manœuvres n'avaient pas de salles de bain : en image photographique, un gamin se lave dans un grand baquet à linge, en fer, ça gicle sur le carrelage de la cuisine, ou, en silhouette dessinée, un ouvrier reconnaissable à la combinaison-salopette verse de l'eau avec un grand broc, semblable à ceux que l'on trouve encore dans les hôtels français catégorie III b, sur la tête d'un autre, nu, les pieds dans un bac, un linge sagement posé sur le bras droit ainsi qu'une recrue suisse partant pour les douches.
Sur 1015 familles consultées, 224 occupaient des appartements qui, en 1954, n'avaient pas de W.C. à l'intérieur, 21 n'avaient pas l'eau courante, 181 n'avaient pas de buanderie, quant à la machine à laver, elle était quasi ignorée : 769 n'en possédaient pas.
Aujourd'hui, les dessins-silhouettes ont disparu, de même que les propagandistes politiques ne campent plus des capitalistes en gibus; les photographies sont traitées comme un accompagnement musical en estompe pour montrer qu'elles n'illustrent pas directement le texte, car la réalité ne crie plus, dénonciatrice, et les chiffres, en langage graphique, disent : eau courante à la cuisine, 100 %, toilette à l'intérieur de l'appartement 94 %, eau chaude 87 %, buanderie 75 %, machine à laver collective, 44 %.

Confort industriel et confort vrai

Ce progrès, c'en est un, semble amené par l'évolution naturelle de la société à la recherche du profit. Qui investit un million dans un immeuble locatif ne va pas oublier, aujourd'hui, la salle de bains sous peine de voir, d'emblée, dépréciée sa propriété. C'est ainsi, disent les partisans du système, que le goût du gain fait le bonheur de tous.
Mais les lois du profit veulent aussi que ceux dont on fait, par intérêt, le bonheur, le paient. Or leurs ressources sont limitées, parce que le profit sous d'autres aspects, il est universel, exige que les salaires ne s'envolent pas joyeux comme un lâcher de ballons.
C'est ici que l'enquête du Mouvement populaire révèle les limites de la prospérité. Le confort ménager est, très largement, popularisé; ou bien il est intégré, sans autre, aux logements nouveaux et incorporé aux logements anciens lors de la réfection des immeubles, ou bien il est acheté individuellement : frigos, aspirateurs, radio, plus du 85 % des ménages salariés possèdent cet utile équipement du logis.
En revanche, il est un luxe hors de portée des salariés, c'est l'espace.
Il est facile de l'expliquer. L'achat d'un aspirateur ou d'une machine à coudre électrique chargera le budget de douze ou vingt mensualités de quelques francs; ou bien une gratification, un gain accessoire suffira. Mais une pièce de plus représente un loyer mensuel alourdi de plusieurs dizaines de francs; de soixante, cent francs. Or certains budgets ne peuvent le supporter. Ici est la limite. Et elle touche à quelque chose de grave, à la vie familiale. Il vaut donc la peine de s'arrêter de plus près aux chiffres et aux graphiques (outre l'enquête du M.P.F. on peut se référer utilement aux cahiers des publications statistiques de la Ville de Lausanne, notamment à : « Etat du logement des communes de la région lausannoise », du 1.12.1966).

La grandeur du logement

La majorité des salariés sont logés dans des appartements qui comprennent 1, 2, 3 pièces. Le 62 % occupent de tels appartements. Or dès qu'il s'agit d'une famille de quatre personnes, dont les enfants font des études qui exigent de la concentration, elle est à l'étroit.
Plus la famille est grande, plus elle souffre d'entassement. Le nombre des personnes pour chaque pièce passe, en moyenne, de 0,84 lorsqu'il n'y a pas d'enfants à 1,45 pour les familles de 3 enfants ou plus (la cuisine n'est pas considérée, dans les statistiques, comme une pièce).
Aussi la suroccupation du logement présente un caractère de classe évident. Il suffit de comparer, dans la banlieue lausannoise, les chiffres des communes de l'ouest, forte population ouvrière et salariale, à ceux des communes de l'est, population résidentielle. A l'est, 14,9 % de logements suroccupés; à l'ouest, 28,8 % (cf. statistiques lausannoises). Cette proportion, du simple au double, est d'une extraordinaire éloquence.

Le trois pièces

Les salariés ont beaucoup de peine à s'offrir un appartement de plus de trois pièces. Le M.P.F. en explique les raisons : les appartements de deux pièces sont 5,6 % plus chers que ceux d'une pièce; les appartements de trois pièces, 9,6 % plus chers que ceux de deux pièces, mais les appartements de quatre pièces sont 23 % plus chers que ceux de trois pièces. Il y a donc un saut quantitatif. Les salariés modestes ne peuvent le franchir, ils se serrent dans les trois pièces, attendant que les gosses soient hors de la coquille.

Demain

Cette analyse de la situation du logement doit tenir compte encore de la différence entre les logements neufs et les logements anciens. Le quatre pièces est absolument prohibitif dans un immeuble moderne pour un salarié moyen.
On touche là à un contradiction importante du système. On sait que le logement est un des facteurs, pour autant qu'on puisse l'isoler, de la réussite scolaire; l'école, par souci de donner à chacun des chances égales, multiplie de son côté les dépenses pour encourager les enfants que leur milieu soutient mal; or ces dépenses publiques importantes vont être contrebattues par l'insuffisance des logements; beau gaspillage ! Le profit immobilier fait échec à la « démocratisation » des études.
La société moderne, malgré ses richesses, a besoin encore d'économiser sur le coût de la main-d'œuvre, c'est-à-dire, aussi, selon l'analyse marxiste, sur le coût de la « reproduction » et de « l'élevage » de cette main-d'œuvre. Aussi, elle refuse de donner à une famille les moyens d'un véritable confort : celui de l'espace dans le logement; elle le refuse doublement; ou en freinant la politique du salaire familial, ou bien en laissant pour l'essentiel la construction des logements à qui cherche rentabilité ou gains immobiliers.
L'insuffisance du logement familial n'est pas, contrairement à ce que l'on dit, une dernière séquelle de la guerre; c'est au contraire une contradiction d'une économie qui ne peut pas renoncer à la plus-value industrielle en laissant monter les salaires et qui, de surcroît, ne veut pas renoncer à la plus-value immobilière.
Le « droit au logement » touche donc à des rouages essentiels de la société.

Réviser la Constitution fédérale, est-ce prendre le problème par le bon bout ?

Les réponses au questionnaire doivent rentrer. La commission Wahlen les réclame pour savoir s'il est opportun de réviser la Constitution fédérale, car on en est toujours à l'entrée en matière. Alors ils se hâtent les cantons, les partis, les universités consultés. On attend leurs copies.
Que faut-il espérer de cet exercice intellectuel de gymnastique fédérale et constitutionnelle ? Du neuf ? Les raisons sont nombreuses pour prédire que ne surgira rien de bouleversant.
D'abord, le panachage. Aujourd'hui la diversité des couleurs de la Suisse ne tient pas, en politique du moins, à la confrontation de cantons monocolores. Chacun, pour lui-même, cultive la polychromie. Les nuances helvétiques ne sont plus une résultante de vingt-deux tons unis et contrastés; chaque canton pratique les dégradés et l'estompe. Il n'y aura donc que des affrontements pondérés.
Mais les partis ? Les partis proposeront que la Constitution nouvelle rende possible la réalisation de leur programme... qu'on connaît déjà.
Mais les universités ? Quelle que soit la qualité de leur travail, il ne pèsera que d'un poids académique.

Les chapitres

Autre attaque du sujet, prenez les grands chapitres de notre droit public ! A quoi pourrait-on toucher ? Les droits individuels, il serait impensable qu'on les restreigne, ni la liberté de la presse, ni la liberté d'association, ni la liberté de croyance. Les imperfections graves, absence de droit civique pour les femmes, survivance des articles issus du Kulturkampf, sont connues et figurent depuis longtemps, trop longtemps hélas, à l'ordre du jour d'une révision partielle. La démocratie directe, qui la remettrait en question ? La structure fédérative de l'Etat, qui ? (qui, en Suisse romande ?).
Ces créations originales de notre droit ne sont pas à transformer pour le simple plaisir de tourner le disque; la Constitution, ce n'est pas une chanson.

Question de méthode

La méthode de travail devrait, aussi, ne ménager aucune possibilité de surprise. Il n'y a pas, en Suisse, de courant politique dominant pour porter une révision de la Constitution; dès lors, consulter les milieux politiques ne peut pas révéler ce qui ne fait l'objet d'aucune prise de conscience; la consultation offre, il est vrai, l'avantage d'être très élargie et de permettre à des hommes qui n'ont pas ordinairement voix au chapitre de se faire entendre.
A part cela le travail préliminaire de la commission Wahlen est caractéristique des habitudes politiques; elle a réuni avec un éclectisme parfait toutes les questions qui sont dans l'air, celles que l'actualité a véhiculées ces dernières années. Après quoi, elle renvoie les balles aux consultés, se disant : on verra